



D.2024.06.27.5.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.9 – Marché M 2024-0127 pour le renouvellement des organes et le gros entretien des fermetures automatiques du métro – programme 2024-2025 à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération n°D.2023.02.08.3.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le Contrat de Service Public 2023-2029 (CSP) entre Tisséo Collectivités et la Régie Tisséo Voyageurs pour l'exploitation des services de transports publics urbains et services connexes de mobilités de l'agglomération toulousaine.

Le contrat a pris effet au 1^{er} avril 2023 pour une durée de 6 ans et 9 mois.

L'article 35.5 du CSP prévoit la possibilité de confier par contrat distinct et par attribution directe, à la Régie Tisséo Voyageurs la réalisation de prestations de fournitures et/ou de services en application des dispositions issues de des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour la réalisation de ces prestations, selon les dispositions issues de l'article L. 2521-2 du code de la commande publique, la Régie pourra recourir à la sous-traitance, sous réserve de faire accepter chaque sous-traitant et agréer leurs conditions de paiements par l'Autorité Organisatrice dans le respect de l'article 3 de loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Tisséo Collectivités souhaite confier à Tisséo Voyageurs la réalisation de l'opération de gros entretien et rénovation des fermetures automatiques du métro, soit :

- le remplacement des pivots sur les portes d'entrée Ligne A stations Basso Cambo, Bellefontaine, Mirail Université, Fontaine Lestang, Marengo et Argoulets,
- le remplacement des pivots sur les portes d'entrée Ligne B stations Jean Jaurès, Rangueil, Pharmacie, Université Paul Sabatier et Ramonville
- le remplacement de la porte piétonne de l'agence de Jean Jaurès
- le remplacement de 20 moteurs de portes battantes ligne A
- le remplacement des barrières entrée/sortie VL au GAT
- le remplacement de divers organes mécaniques sur les fermetures

Ces équipements sont obsolètes et leur entretien est nécessaire pour le maintien de la sécurité, de la sûreté et de la fonctionnalité des fermetures automatiques du métro.

Leur renouvellement progressif sera programmé tout au long du CSP 2023/2029, ce qui permet un lissage du coût.

Par délibération n° 2023.06.28.6.8, Tisséo Collectivités a conclu avec Tisséo Voyageurs un premier marché, le marché n° M2023-0098, pour réaliser le gros entretien et la rénovation des fermetures automatiques des stations - Programme 2023, pour un montant de 151 385,00 €HT.

Tisséo Collectivités souhaite poursuivre le programme de gros entretien et rénovation des fermetures automatiques des stations sur 2024 et 2025.

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois pour un montant total de 240 605,00 €HT et a pour objet le gros entretien et rénovation des fermetures automatiques du métro (programme 2024-2025).

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[M. Jop (pouvoir) n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer le marché n° M 2024-0127 pour le gros entretien et rénovation des fermetures automatiques du métro (programme 2024-2025) avec la régie Tisséo Voyageurs pour un montant de 240 605,00 €HT ;

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2024 et suivants de Tisséo Collectivités ;

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES